

- 1) Diese und die folgenden 4 Nummern (AH 35/4 bis AH 35/7) bilden ein Ganzes. Alle 5 Kopien stammen von der gleichen Hand, sie bilden zusammengenommen einen eigenen Faszikel mit eigener Paginierung (1-18[20]), wobei die beiden letzten Seiten [19, 20] leer sind.

Kopie, in franz. Sprache
AH 35, 3

4

1660 Dezember 8., Den Haag

A

VORTRAG DES [FRANZ. AMBASSADOREN] JACQUES-AUGUSTE DE THOU, COMTE DE MESLAY, VOR DEN GENERALSTAENDEN DER VEREINIGTEN PROVINZEN DER NIEDERLANDE [HOLLAND]

Wie sie dem Schreiben des Königs [Ludwig XIV.] entnehmen könnten, habe er Befehl, *"de Venir en cette Audience, pour leur recomender ... les Interests de l'ordre ... de Malthe (ou ils [gemeint les chevaliers] font à present Leur Residence) dans la Restitution que ledit Ordre demande des Biens d'ancienne fondation qui leur appartiennent, & qui Sont Situez dans l'estendue de Vos Provinces Uniez, & dans la Reintegrande en la possession desdits Biens"*, wie sie gleichzeitig auch von Kardinal [Friedrich], Landgraf von Hessen[-Darmstadt], *"Comme ... ayant esté investy, en bonne & authentique forme, par Monsieur Le grand Maistre de Malthe [1647 war dies Frà Jean de Lascaris], en qualité de Grand Prieur dudit Ordre, dans la Haute & Basse Allemagne"*, darum gebeten würden.

"Vos Seigneuries auront aussi pû remarquer, dans le Commancement de La lettre de Sa Majesté, ce qui l'a convié, de renouveler presentement cet office; par ma bouche, a scavoir l'Inclusion qu'elle Vient de donner audit Prince Cardinal (en cette mesme qualité de Grand Prieur d'Allemagne) dans le dernier Traicté [Pyrenäenfriede von 1659]", der zum Besten Europas zwischen ihm und dem König von Spanien [Philipp IV.] geschlossen worden sei, *"De Sorte qu'en mesme temps, Vos Seigneuries auront pû Comprendre, par la Consequence de cette Inclusion, que mes Offices Seront Suivies de près, par Ceux de Messieurs les Ministres de Leurs Majestéz Jmperialle [Leopold I.] et Catholique [Philipp IV.] qui sont en cette Court"*. [Resident des Röm.

Reiches war Johann Friquet, o. Ambassador Spaniens war Don Esteban de Gamarra y Contreras]. Wenn er nun für seine Person als erster um Audienz nachgesucht habe, so bloss deshalb, "[parce] que mes Ordres Sont arrivez les premiers, et que Paris est plus proche de la Haye, que Vienne & Madrit". Im übrigen könnten sie versichert sein, dass sich die Vertreter des Kaisers und Spaniens nicht weniger eifrig für die Malteser einsetzen würden, als er dies eben im Begriffe sei zu tun.

"Mais quoy que cette affaire ne Soit point nouvelle a VV. SS. et qu'elles en ayent ... Cognoissance, par les Offices, qu'ent ont passé cy devant aupres d'Elles Messieurs, les Marquis [Jean] d'Estampes [de Valençay], [Gaspard Coignet] de La Tullerie, et [Pierre] Chanut, qui m'ont precedé dans l'honneur de cet employ", erachte er es für nicht überflüssig, ihnen die wesentlichsten Elemente in Erinnerung zu rufen. Im weitern möchte er ihnen zu verstehen geben, "que le Roy ... espere, qu'a cette fois Elles acheveront, et metront la derniere main, à cet ouvrage de Justice, auquel Elles ont tesmoigné Jusques à present, toute Sorte de bonne Volonté ... puis qu'Elles ont déclaré plusieurs fois, par des Responses & actes authentiques, qu'Elles ne pretendoient rien, à la proprieté des Biens de l'Ordre de Malthe. Et cela est Si Vray que lesdits Biens ne Sont aussy detenus et possedez, que par quelques Communautez & personnes particulieres, Soubz Un Tiltre entierement Vitieux et defectueux; puisque ces particulieres ne Les retiennent & n'en Jouisse que par l'Unique Tiltre et le seul droit de Bien Seance".

Doch um etwas präziser zu werden, wolle er auf folgende drei Punkte hinweisen: "à Scavoir La Justice Certaine & Incontestable de l'affaire en soy. Le Merite de la Recommendation de l'ordre de Malthe en General et en Particulier. Celuy de la Personne de Monsieur Le ... Cardinal ... de Hesse & l'utilité où dommage qui en peut revenir aux subiects de Vos provinces".

Was den ersten dieser drei Punkte angehe, brauche es eigentlich keiner grossen Ausführungen, "c'est Une Chose absolument Jugée et decidée, par ce qui s'est ... passé, dans la Province de Geldres, dans le temps, et par les offices de Monsieur le Marquis d'Estampes ... en Vertu desquels offices, Les Commanderies d'Arnhem et de Nimegue furent Conservees à l'ordre & le sieur Commandeur de Merode, Receveur dudit Ordre, mit en possession &

Jouissance du Revenu desdites Commanderies". Um aber dem ausdrücklichen Befehle seines Herrn nachzukommen, finde er nun doch, "qu'il faut prendre l'affaire dans Sa Source & examiner Le Traitté de la Pacification de Gand [Gent]; de l'année 1576 & Celuy de l'union d'Utrecht de 1579 qui Sont des Traittez, lesquels passent (comme Jls Sont en effect) pour les loix les plus fondamentales de Vostre estat, puis qu'ils en ont formé le Corps & réglé l'establissement". In all diesen Verträgen aber werde der Besitzstand des genannten Ordens ausdrücklich garantiert. Tatsächlich hätten die Inhaber der in ihren Landen gelegenen Kommenden diese, "Jusques a ce que Venant a deceder", frei und unbehindert besessen, dann aber hätten sie ganz allmählich Privatleute in ihren Besitz gebracht. "Mais l'avis de ces Jniustes Usurpations, en estant Venu au Conseil des Roys & Princes Voisins, Sur les plaintes & Instances de leurs Ministres, Les Estatz Generaux de Gueldre, arresterent & Ordonnerent, par Leur Resolution du 25e fevrier 1597 Qu'en vertu de la pacification de Gand, et de la Conclusion & establissement fait en 1581 Art. 5 les Biens, qui appartenoient à la Religion de Malthe, Seroient incessamment restituéz, et en Vertu de cette Resolution Authentique, La Province de Gueldres ordonna la Restitution des Commanderies de Nimegues & d'Arnhem; & la Ville de Hollande [Den Haag ?], & particulierement La Ville d'Amsterdam, tesmoignerent Leur Inclination, pour l'execution de cette Restitution."

Es gelte also bloss in die Tat umzusetzen, was schon längst beschlossene Sache sei. Er hoffe daher sehr, "que VV. SS. ... employeront l'Autorité Souverainne, qui reside en Eux, par l'Union d'Utrecht, pour remettre Monsieur Le Prince Cardinal Landgrave de Hesse, dans Une Possession Reelle & actuelle, de Touttes Les Commanderies, qui Sont Situées dans l'estendue de Vos Provinces Uniez, et qui dependent de Son Grand Prieuré d'Allemagne Suivant Le Denombrement, qui en sera fourny par son Agent, et ne Renvoyeront plus de Jugement de l'affaire aux Provinces Particulieres ... Mais Leur recommanderont Seulement l'execution ... de leurs Traitéz ... en faveur de l'Ordre ... puis que par lesdits Traictéz Art. 23 Elles S'y Sont Soubmises en Ces Termes":

"Lesditz Estatz Generaux promettent d'entretenir & maintenir tous lesdits Articles, & S'y obligent Eux mesmes & Toutz Leurs Subiectz, qu'ils rendent Arrestables & Responsables des Contraventions, devant Tous Princes & Seigneurs quelquonques".

Folglich verlange also der König nichts anderes, als dass sie ihren eigenen Gesetzen Nachachtung verschafften. Dieses Begehren des Königs aber erfolge - könnten sich die Niederlande doch nur so die Anerkennung und Freundschaft ihrer Nachbarn erhalten - mit allergrösstem Nachdruck. *"Et pour Venir au Second point, qui concerne La Recommandation de l'Ordre en General, depuis Cinq Siecles & Demy, qu'il subsiste, dans la mesme Vigueur de l'observance, de Son fait & glorieux Institut, Son Merite est Si cogneu aux trois parties du Monde [Europa, Orient und Afrika], qui Nous sont les plus proches, qu'il Semble, que ce seroit perdre temps, que de s'arrester beaucoup a en parler. Ce que J'en puis dire Seulement, en peu de paroles; est que Jusques à present, Jl n'a eu d'Ennemis, que les Sarrasins [Sarazenen, hier für Muslime, d.h. Araber und Türken gebraucht] & les Autres Infideles ... & quoy que ledit Ordre soit Composé de toutes Les Nations de L'Europe: Neantmoins, dans les guerres Malheureuses ... que les Princes Chrestiens fussent Agitez entre Eux, Cet Illustre Ordre, s'est Comporté & Conduict Avec Une Si haute prudence ... qu'il S'est tousiours Conservé dans la Neutralité, Sans prendre de party, a receu esgalement toutes Sortes de Nations dans ses Isles, & a exercé envers Elles, Sans aucune distinction, ce Droict d'Hospitalité (dont Jl a tousiours fait profession) ... Sans Exemple."*

"De Sorte que Les forteresses que ledit Ordre a possédées aux Siecles precedents dans la Syrie & la Palestine; & en Suite Rhodes, et maintenant ... Malthe, ont tousiours Servy, non Seulement de Rempart & Boulevard contre les Armees formidables de l'ennemy Commun, mais ont esté Un Refuge & une place de Seureté et de retraite...."

Obwohl es ihm an Zeit gebreche, *"de décrire icy, La moindre partie de toutes Leurs Belles Actions"*, möchte er doch wenigstens *"le dernier Combat"* erwähnen, *"qui S'est fait depuis quelques mois, en la descente en Candie [Kreta], & à l'attaque des Dehors de la Canée [Chania], dans la quelle quoy que Toutes les Nations, qui composoient Le secours Chrestien, [ils] ayent fait des Merveilles à la Veue et à la presence de Leur Brave & Illustre General, Le Prince Almeric de Modene [Almerico d'Este], neantmoins Sans offencer Le merite des ces Vaillantes Troupes, Jl est certain que le Bataillon de Malthe, qui avoit esté transporté Sur les Galeres de la Religion, fait cognoistre en cette occasion, que les Coeurs, de ceux qui le Composoient, estoient Animés et eschauffez d'Un feu tout divin ... de sorte que les Ennemies n'ose-*

rent rien Entreprenre dans La retraite de l'Armée, qui passa a Une Entreprise de plus grande Utilité".

Schliesslich möchte er noch darauf hinweisen, dass in diesem letzten Krieg, den Venedig mit so grossem Mut [gegen die Türken geführt], die Galeeren des Ordens immer an vorderster Front zum Einsatz gekommen seien.

"De Sorte que par ce Portraict ... que Je Viens de faire de ce glorieux Ordre, Vos Seigneuries peuvent Juger du merite particulier, de la Personne de Monsieur Le Prince Cardinal de Hesse, Le quel a passé La fleur et toutes les plus belles annees de Son Age, dans les fonctions d'une Milice Si Laborieuse dans lesquelles, Jl a non Seulement respondu à La Valeur hereditaire ... de son [!] ... maison: Mais en a relevé le lustre & la gloire, par des actions Personelles Si belles ... qu'elles ont besoing d'une bouche plus eloquente que la Mienne, pour en parler dignement, en n'en disant que la simple Verité; qui s'explique assez d'elle mesme, par Le Nombre des Estendarts et Pavillons Conquis dans ses Combats ... estant General des Galleres de ladite Relligion; les quels Estendarts et Despouilles se Voyent exposez dans Les Eglises de Malthe...."

In Kenntnis all dessen und eingedenk des Umstandes, dass sich ganz Europa dem Kardinal von Hessen gegenüber verpflichtet fühle, zweifle er nicht daran, dass sie seinen Begehren um Restitution der in ihren Gebieten liegenden Kommenden ungesäumt nachkommen würden. Trotzdem möchte er nochmals betonen, dass sich seit den Zeiten Ludwigs des Heiligen stets alle franz. Könige stark für den Orden engagiert hätten. Seine in dieser Audienz vor ihnen geäusserten diesbezüglichen Wünsche seien daher sehr ernst zu nehmen.

"Mais affin que Vos Seigneuries ne Soient pas accuseez iniustement, d'affecter Les longueurs inutiles, J'ay ordre, de les prier & requerir, autant qu'il Se peut, au Nom, & de la part du Roy ... & de Touts les Potentats, qui prendront part en cette affaire, qu'il Leur plaise, de n'employer de temps, a me donner une Responce & favorable Resolution, que Celle qui Sera Justement & de bonne foy necessaire, par la qualité de la Constitution de leur Gouvernement. Pour ce qu'autrement Sa Majesté, et Touts les Autres Princes Interesses prendront Les longueurs non necessaires, & superflues, que L'on apporteroit en cette occasion; Comme aussy les Resolutions, qui seroient semblables,

aux dernieres prises en l'an 1654 Sur Les Memoires & lettres de Creance des Sieurs Commandeurs de Pallant & Reynerus Kempinck Deputez dudict Prince Cardinal de Hesse, qui ne Vont qu'a eluder l'affaire & en empescher L'execution, Sa Majesté dis-ie, & les Princes Jnteressez, prendront ces longueurs & ces dictes Resolution pour Un Veritable Reffus, et pour Une Claire & evidente denegation de Justice, Ce que Je ne puis m'imaginer ny soupçonner de la Prudence ... des Membres qui Composent l'Jllustre Corps de Vostre Assemblée".

Bevor er diesen Vortrag zum Abschluss bringe, möchte er sie noch bitten, "de Vouloir de Nouveau prendre lecture, des deux lettres, que defunct ... Le Grand Maistre de Lascaris Leur escrivit en l'an 1650 lesquelles m'ont paru Si belles, Si touchantes & si remplies de Raisons, & de tendresse ... pour vostre estat, que si la Conjoncture des temps, ne permet pas, qu'Elles y puissent [!] faire alors Une reflexion Convenable, Je ne puis doubter, qu'Elles ne facent maintenant Une entiere Jmpression Sur Vos Coeurs ... et Les portent à donner Une prompte Satisfaction à l'Ordre & audict Prince Cardinal, Sur le quel Ordre, Je les prie, de faire encorres cette dernière Consideration marquée dans la lettre de Sa Majesté ... qui est que quoyque toutes les autres Nations de l'Europe, ou du moins La plus grande partie Soient maintenant comme dans Une assurance Certaine, de pouvoir Jouir ... de la Paix", sei genannter Orden nach wie vor in einen schon fast ewig währenden Krieg [mit den Türken] verwickelt. Die Einkünfte aber, die ihm durch die Rückgabe der in ihren Gebieten gelegenen Kommenden erneut zuflössen, würden die gegenwärtig alles andere denn rosige Lage Maltas nicht wenig verbessern helfen. Gerade sie als Handel treibende Nation müssten doch alles Interesse daran haben, dass das Mittelmeer von Piraten gesäubert werde und die Seefahrt wieder frei und ungefährdet vor sich gehen könne. Wenn man bedenke, dass ihre Handelsflotte grösser sei, als die aller andern Länder zusammengenommen, könne er nicht zweifeln, dass sie auf seine oben dargelegten Begehren eintreten würden.

Kopie, in franz. Sprache

AH 35, 4-7